



SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU  
ESSONNE

**22 OCT. 2021**

ARRIVEE

**A l'attention de  
Monsieur Kevin PACCHIONI**  
Bureau de la coordination  
interministérielle et de la stratégie  
territoriale  
Sous-Préfecture de Palaiseau  
Avenue du Général de Gaulle  
91120 PALAISEAU CEDEX

Orsay, 18 octobre 2021

Affaire suivie par Francesca Gramegna

**Réf. :** BL/MD/FG/MP/2021-459

**Objet :** Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) – Gare de Palaiseau  
– ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique

Monsieur le sous-préfet,

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique à Palaiseau (QEP), créée le 12 avril 2012 par arrêté préfectoral n°2012-DDT-STANO-165, il est prévu d'implanter sur les parcelles cadastrales *H 608, H.618 et H 621*, situées à Palaiseau la gare de la ligne 18 du Grand Paris Express de Palaiseau.

Le programme représente 4 051 m<sup>2</sup> de Surface de Plancher (SDP) repartis de la manière suivante :

- 2 647 m<sup>2</sup> de SDP pour l'équipement d'intérêt collectif gare composé des espaces d'accueil du public et des locaux techniques dédiés à la gare. Ces surfaces constructibles sont réparties sur 3 niveaux : rez-de-chaussée, mezzanine et niveau des quais ;
- 1 404 m<sup>2</sup>, de SDP pour les locaux commerciaux et de service, sur deux niveaux, et une toiture accessible.

Afin d'encadrer l'aménagement et la constructibilité de cette cession foncière, un projet de Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) a été établi par l'EPA Paris-Saclay.

Conformément à l'article L.311-6 du Code de l'Urbanisme, nous vous transmettons ci-joint pour approbation ce cahier des charges et ses annexes :

- Annexe n°1 – Programme des constructions
- Annexe n°1.1 – Plan de Cession
- Annexe n° 2.1 – Cahier de limite des prestations générales - Gares
- Annexe n°4 – Règlement de chantier - L18SGP
- Annexe n°7 – Communication – concertation – L18SGP

Nous vous remercions également de bien vouloir procéder à la publication de l'approbation de ce CCCT, conformément à l'article D311-11-1 du code de l'urbanisme. Le cahier des charges et ses annexes seront consultables dans les locaux de l'EPA Paris Saclay, 6 boulevard Dubreuil à Orsay.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le sous-préfet, l'expression de notre considération distinguée.

**Benoît Lebeau**  
Directeur de l'Aménagement



**PJ** : Deux exemplaires du CCCT et de ses annexes